

EN CAS D'URGENCE RÉSULTANT D'UN DÉVERSEMENT IMPORTANT, D'UN INCENDIE OU D'UNE INTOXICATION IMPLIQUANT CE PRODUIT, APPELEZ LE JOUR OU LA NUIT: 1-800-561-8273

1. IDENTIFICATION DU PRODUIT ET RENSEIGNEMENTS SUR LA COMPAGNIE

FABRIQUÉ POUR :

LES PRODUITS AGRI-UNIS CANADA INC.
789 Donnybrook Drive • Dorchester, Ontario N0L 1G5

24 h sur 24 : 1-800-561-8273

Autre numéro d'urgence Canutec : 1-613-996-6666 (frais virés)

NOM CHIMIQUE : HERBICIDE pour le gazon PAR III ; Sel de diméthylamine d'acide (2,4-dichlorophénoxy) acétique; sel de diméthylamine d'acide (2R)-2-(4-chloro-2-méthylphénoxy) propanoïque; sel de diméthylamine de Dicamba (acide 3,6-dichloro-o-anisique)

USAGES DU PRODUIT : Herbicide – Groupe 4

N° PCP : 27884

N° FS : 27884-11b-UAP

Révisions à la FS : Les section 14

Date de publication : 01/07/11

Remplace : 01/07/08

2. IDENTIFICATION DES RISQUES

GARDER HORS DE LA PORTÉE DES ENFANTS – AVERTISSEMENT – POISON – Corrosif pour les yeux; peut causer des dommages irréversibles aux yeux. Éviter tout contact avec les yeux ou les vêtements. Dommageable s'il est avalé, inhalé ou absorbé par la peau. Éviter tout contact avec la peau. Éviter de respirer le brouillard de pulvérisation. Bien se laver au savon et à l'eau après avoir manipulé le produit. Enlever tout vêtement contaminé et le laver avant de le porter de nouveau. Ne pas contaminer l'eau utilisée pour l'irrigation, l'usage domestique ou la pulvérisation.

Ce produit est un liquide de couleur jaune pâle à brun foncé ayant une vague odeur de poisson.

Avertissements :

NOTE AU MÉDECIN : En cas de contact avec les yeux, les soins d'un ophtalmologiste peuvent être nécessaires. Si le produit est avalé, des dommages probables aux muqueuses peuvent être une contre indication à l'emploi d'un lavage gastrique. Il n'y a aucun antidote connu. Traiter selon les symptômes.

3. COMPOSITION, RENSEIGNEMENTS SUR LES INGRÉDIENTS

Ingrédients chimiques :	Pourcentage selon le poids :	N° de CAS	VLE (unités)
Sel de DMA (2,4-D)	190 g/L	2008-39-1	10 mg/m ³
Sel de DMA (MCP-P)	100 g/L	13971-92-9	non inscrit
Sel de DMA de Dicamba	18 g/L	2300-65-5	non inscrit

4. PREMIERS SOINS

Contact avec les yeux : Rincer les yeux à l'eau doucement et lentement pendant 15 à 20 minutes, en tenant les paupières ouvertes. Si la personne porte des lentilles cornéennes, les retirer au bout de 5 minutes, puis continuer à rincer. Appeler un centre antipoison ou un médecin pour obtenir des conseils sur le traitement à administrer.

Ingestion : Appeler immédiatement un centre antipoison ou un médecin pour des conseils de traitement. Faire boire un verre d'eau à la personne si elle peut avaler. Ne pas faire vomir la personne à moins d'en avoir reçu la consigne d'un centre antipoison ou d'un médecin. Ne jamais rien administrer par voie orale à une personne inconsciente.

Contact avec la peau : Enlever les vêtements contaminés. Bien rincer la peau à grande eau immédiatement pendant 15 à 20 minutes. Appeler un centre antipoison ou un médecin pour obtenir des conseils sur le traitement.

Inhalation : Transporter la personne à l'air frais. Si elle ne respire plus, appeler le 911 ou une ambulance, puis pratiquer la respiration artificielle de préférence le bouche-à-bouche, si possible. Appeler un centre antipoison ou un médecin pour obtenir plus de conseils sur le traitement.

POUR TOUTE URGENCE MÉDICALE CONCERNANT CE PRODUIT, COMPOSER LE 1 800 561-8273. Avoir l'étiquette ou le contenant du produit à portée de la main lors d'un appel au centre antipoison ou à un médecin ou au moment d'obtenir des soins médicaux.

5. TECHNIQUES DE LUTTE CONTRE L'INCENDIE

POINT D'ÉCLAIR (méthode) : Non établi.

LIMITES D'INFLAMMABILITÉ (LII ET LSI) : Non établies.

AGENTS D'EXTINCTION : Utiliser l'agent approprié pour combattre le feu environnant. Produit chimique sec, dioxyde de carbone (CO₂), mousse, eau pulvérisée ou brouillard.

PRODUITS DE COMBUSTION DANGEREUX : Gaz chlorhydrique, phosgène, ammoniac, oxydes d'azote, composés chlorés et autres substances dangereuses inconnues pouvant être formées pendant un incendie.

TECHNIQUES SPÉCIALES EN CAS D'INCENDIE : Porter un équipement respiratoire en circuit fermé doté d'un dispositif de protection complet. Demeurer à contrevent du feu et évacuer tout le personnel ne faisant pas partie des services d'urgence de la zone touchée.

RISQUES PARTICULIERS D'INCENDIE ET D'EXPLOSION : Si de l'eau est utilisée pour combattre les flammes et refroidir les contenants, contenir le ruissellement en utilisant des digues pour prévenir la contamination des approvisionnements en eau.

6. DÉVERSEMENTS ACCIDENTELS

MESURES À PRENDRE EN CAS DE FUITES OU DE DÉVERSEMENTS :

Contenir le déversement et absorber le liquide avec un matériau absorbant approprié. Balayer le mélange et le mettre dans un contenant pour une application terrestre possible, selon les directives de l'étiquette, ou pour une élimination appropriée. Laver la zone touchées par le déversement avec de l'eau additionnée d'un détergent fort, absorber le liquide, balayer et disposer du mélange comme ci-dessus. Vérifier les règlements locaux, provinciaux ou fédéraux en vigueur concernant l'élimination appropriée du produit.

ATTENTION : Éviter que les déversements et les lavures de ceux-ci ne contaminent les égouts municipaux et les cours d'eau.

7. MANIPULATION ET ENTREPOSAGE

MANIPULATION : Se laver les mains avant de boire et de manger, de mâcher de la gomme, de fumer ou d'aller aux toilettes. Retirer immédiatement ses vêtements si du produit s'est infiltré à travers. Ensuite, bien se laver et enfiler des vêtements propres. Enlever l'ÉPI immédiatement après avoir manipulé ce produit. Laver l'extérieur des gants avant de les enlever. Dès que possible, bien se laver et mettre des vêtements propres.

ENTREPOSAGE : Protéger contre le gel. Conserver le produit dans son contenant d'origine seulement. Garder le produit hors de la portée des enfants et des animaux domestiques et loin de la nourriture, des aliments pour animaux et des approvisionnements en eau. Garder le contenant hermétiquement fermé lorsque le produit n'est pas utilisé. Ne pas contaminer l'eau, les aliments ou la nourriture pour animaux lors de l'entreposage ou de l'élimination du produit.

Équipement de protection individuelle : Toute personne utilisant ou manipulant ce produit doit porter : une chemise à manches longues et un pantalon, des gants imperméables, des chaussures et des chaussettes et des lunettes de protection. Suivre les directives du fabricant pour le nettoyage et l'entretien de l'ÉPI. S'il n'y a pas de directives pour les vêtements lavables, utiliser un détergent et de l'eau chaude. Garder et laver l'ÉPI séparément des autres vêtements souillés. À la fin de la journée, les vêtements ou l'ÉPI ne doivent plus être portés avant d'avoir été nettoyés. **Contenants d'une capacité de plus de 1 gallon et de moins de 5 gallons :** Les personnes qui mélangent ou chargent le produit sans utiliser un système mécanique (sonde et pompe) pour le transférer doivent porter des combinaisons de travail ou un tablier résistant aux produits chimiques en plus de tout autre ÉPI requis.

8. EXPOSITION/PROTECTION PERSONNELLE

MESURE D'INGÉNIERIE : Lorsque les personnes qui utilisent le produit le font dans une cabine fermée ou dans un avion, conformément aux exigences des normes de protection des travailleurs (WPS) pour les pesticides agricoles [40 CFR 170.240 (d)(4-6)], les exigences relatives aux ÉPI peuvent être réduites ou modifiées, tel qu'il est spécifié dans les WPS.

PROTECTION RESPIRATOIRE : Non requise en temps normal. Si les vapeurs ou les brumes excèdent les niveaux acceptables, porter un respirateur NIOSH approuvé contre les pesticides avec des cartouches pour filtrer les vapeurs de pesticides.

PROTECTION DES YEUX : Lunettes protectrices contre les agents chimiques ou lunettes de protection laminées.

PROTECTION DE LA PEAU : Porter des vêtements de protection : chemise à manches longues et pantalon, chaussettes et chaussures résistant aux agents chimiques. Porter des gants en caoutchouc ou résistant aux agents chimiques.

	PEL-TWA sur 8 heures selon OSHA	TLV-TWA selon ACGIH
MCP-P	Non inscrit	not listed
Acide 2,4-D	10 mg/m ³	10 mg/m ³
Diméthylamine	18 mg/m ³	9,2 mg/m ³

9. PROPRIÉTÉS PHYSIQUES ET CHIMIQUES

APPARENCE ET ODEUR : Liquide de couleur jaune pâle à brun foncé ayant une vague odeur de poisson.

POIDS SPÉCIFIQUE (Eau = 1) : 1,125 g/ml @ 20°C

TENSION DE VAPEUR (mm) : 20,7 mm Hg @ 38°C

POURCENTAGE DE VOLATILITÉ : Non établi

Remarques : Ces données physiques constituent des valeurs typiques basées sur le matériel mis à l'essai, mais peuvent varier d'un échantillon à l'autre.

Les valeurs typiques ne doivent pas être interprétées comme étant une analyse garantie d'un lot particulier ou les caractéristiques du produit.

MASSE VOLUMÉTRIQUE APPARENTE : 1,13 kg/L.

POINT D'ÉBULLITION : ±100°C

TAUX D'ÉVAPORATION (Acétate de Butyle = 1) : < 1

SOLUBILITÉ : Miscible

pH : 7,5 - 9

10. STABILITÉ ET RÉACTIVITÉ

STABILITÉ : Stable

CONDITIONS À ÉVITER : Chaleur et froids extrêmes.

SUBSTANCES INCOMPATIBLES : Les bases fortes et les agents oxydants.

PRODUITS DE DÉCOMPOSITION DANGEREUX : Gaz chlorhydrique, phosgène, ammoniac, oxydes d'azote, composés chlorés et autres substances dangereuses inconnues pouvant être formées pendant un incendie.

POLYMÉRISATION DANGEREUSE : Ne se produira pas.

11. RENSEIGNEMENTS TOXICOLOGIQUES

Toxicité orale aiguë LD₅₀ (rat) : 625 - 2629 mg/kg

Irritation des yeux (lapin) : Cause des blessures modérées aux yeux

Inhalation CL₅₀ (rat) : Non établie

Potentiel carcinogène : Aucun inscrit dans OSHA, NTP, IARC ou ACGIH

Toxicité cutanée aiguë LD₅₀ (lapin) : 900 - 2115 mg/kg

Irritation cutanée (lapin) : Ne cause pas d'irritation

Sensibilisation cutanée (cobaye) : Non sensibilisant

12. RENSEIGNEMENTS ÉCOLOGIQUES

Ce produit est toxique pour les invertébrés aquatiques. La dérive ou le ruissellement peuvent avoir des effets indésirables sur les vertébrés aquatiques et les plantes non visées par le traitement. Pour des utilisations terrestres, ne pas appliquer directement dans l'eau, dans des zones contenant de l'eau de surface ou dans des zones intertidales sous la ligne normale des hautes eaux. Ne pas contaminer l'eau en se débarrassant des eaux de nettoyage de l'équipement. Ne pas appliquer dans des zones où un ruissellement est susceptible de se produire. Ne pas appliquer lorsque les conditions météorologiques risquent de faire dériver le produit des zones traitées.

13. ÉLIMINATION

Ne pas réutiliser les contenants pour quelque usage que ce soit. Contenant à remplissages multiples : pour en disposer, le contenant peut être retourné au point de vente (détaillant/distributeur). Il doit être rempli de nouveau uniquement par le détaillant/distributeur avec le même produit. Le contenant est recyclable et il faut en disposer dans un site de collecte de contenants. Communiquer avec le détaillant/distributeur local pour connaître l'emplacement du site de collecte le plus proche. Avant d'y apporter le contenant : rincer trois fois ou rincer à pression le contenant vide et ajouter le résidu de rinçage au réservoir de pulvérisation. Rendre le contenant inutilisable pour un usage ultérieur. S'il n'y a pas de site de collecte de contenants dans la région, disposer du contenant conformément aux exigences provinciales. Pour plus de renseignements sur l'élimination de produit inutilisé ou superflu, contacter le fabricant ou l'organisme de réglementation provincial. Ne pas contaminer l'eau, les aliments et la nourriture pour animaux lors de l'entreposage ou de l'élimination du produit.

14. RENSEIGNEMENTS RELATIFS AU TRANSPORT

Description TDM : NON RÉGLEMENTÉ (les emballages porteront les marquages et étiquettes USDOT)

Description DOT : Pour les contenants de moins de 55 gallons (208 litres) : NON RÉGLEMENTÉ PAR USDOT.

Pour les contenants de plus de 55 gallons (208 litres) : RQ ENVIRONMENTALLY HAZARDOUS SUBSTANCE, LIQUID, N.O.S., 9, UN3082, III (2,4-D), ERG GUIDE 171

Classification fret transporté par voie de surface É.-U. : COMPOSÉS CHIMIQUES, ARBORICIDES OU HERBICIDES, NOI ; (NMFC 50320 ; SUB 2 : CLASSE : 60)

Description IMDG : SUBSTANCE DANGEREUSE POUR L'ENVIRONNEMENT, LIQUIDE, N.O.S., (2,4-D), 9, UN3082, III, ERG GUIDE 171

15. RÉGLEMENTATION

Classement des dangers selon la NFPA et la HMIS :

NFPA		HMIS	
2	Santé	0	Moindre
0	Inflammabilité	1	Légère
0	Instabilité	2	Modérée
		3	Élevée
		4	Grave
		2	Santé
		0	Inflammabilité
		0	Réactivité
		H	ÉPI

Classement des dangers/signalement SARA

Catégorie de danger SARA III : Immédiat 0 Feu N Relâchement soudain de la pression N
Différé N Réactif N

Quantité à déclarer selon U.S. CERCLA : Acide 2,4-D (CAS : 94-75-7) 100 livres.

SARA, Titre III, section 313 : Acide 2,4-D (CAS : 94-75-7) équivalent acide : 17 %

Inscription au registre RCRA : U240; D016

Proposition 65 de la Californie : Non inscrit

16. AUTRES INFORMATION

STATUT DE LA FS : Les section 14 révisée.

PRÉPARÉ PAR : Services des marques et affaires réglementaires

RÉVISÉ PAR : Services de réglementation et de l'environnement

®Viton est une marque de commerce déposée de DUPONT PERFORMANCE ELASTOMERS L.L.C.

Limitation de responsabilité : Cette fiche signalétique a été rédigée à titre d'information sur les matières constitutives identifiées dans le présent document et ne fait pas référence à l'emploi de celles-ci en combinaison avec toute autre matière ou tout autre procédé. Aucune garantie, implicite ou explicite, n'est donnée en ce qui concerne l'exhaustivité ou l'exactitude courante des renseignements contenus dans cette fiche signalétique, et Les Produits Agri-Unis Canada Inc. n'assume aucune forme de responsabilité que ce soit découlant de l'usage de ces renseignements. Cette fiche signalétique n'est pas une garantie de sécurité. Les utilisateurs ont la responsabilité de s'assurer qu'ils détiennent tous les renseignements nécessaires pour utiliser de façon sécuritaire le produit décrit dans cette fiche signalétique pour leur usage particulier.